

Le Président

Monsieur Philippe SILVE
Président de l'Union Nationale
de la Propriété Immobilière
Chambre Syndicale des Propriétaires
et Copropriétaires de Nice et
Alpes-Maritimes
21 rue Alberti
06000 NICE

Nice, le **7 DEC 2018**

Monsieur,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre courrier du 22 novembre dernier relatif à la taxe foncière.

Vous soulignez que la baisse du taux municipal de taxe foncière conduira à une neutralité de l'impôt pour les foyers Niçois seulement en 2020. En observateur averti, vous aurez cependant noté qu'avec les Maires, nous avons choisi de n'activer le levier fiscal métropolitain qu'en 2018.

Nous n'avons pas souhaité prendre cette décision plus tôt car il aurait été dangereux, au moment où l'économie française marquait le pas, de ponctionner le pouvoir d'achat des citoyens. Notre situation financière, saine et solide, nous a par ailleurs permis d'attendre l'an dernier pour lever l'impôt, contrairement à ce qui s'est fait ailleurs dans beaucoup de collectivités. Le fait de n'avoir pris cette décision que six ans après la création de notre Métropole représente une économie de plus de 360 M€ pour ses habitants.

J'ajoute par ailleurs que nous restons parmi les collectivités les moins imposées du pays et que les nombreux investissements qui ont irrigué la Métropole depuis dix ans, ont considérablement contribué à la valorisation du patrimoine immobilier des habitants. En moyenne, un logement qui valait 200 000 € en 2012 vaut aujourd'hui 240 000 €.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Christian ESTROSI
Maire de Nice
Président délégué de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur